



PROCES-VERBAL

de la séance extraordinaire du Conseil
communal

du mardi 2 novembre 2021

N° 4/ 2021-2026

Présidence de **M. Jean-Pierre MORISETTI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

85 sont présents.

13 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : ADLER Françoise, DE BENOIT Pascal, DE TITTA Alexandre, FROCHAUX Eva, GOLAZ Valentin, JEANNERAT Florian, KUBLER Steven, KUBLER-GONVERS Dominique, LANGONE Clémence, MASSEREY Jérôme, REYNOLDS Michel, TIECHE Marc-Alain, ZUFFEREY Valérie.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarque et son auteure en est remerciée.

2. Communications du Bureau

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI annonce une communication.

- Le Groupe Chassot Concept a offert 100 invitations pour le salon Divinum, qui ont été distribuées sur les tables ce soir, il en est remercié.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité n'a pas de communication à apporter ce soir.

4. Démission de deux Conseillères communales

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI lit la lettre de Mme Elisa Lacasella puis celle de Mme Claire Martinet.

Elisa Lacasella est entrée au Conseil communal le 14 juin 2016, a participé à une commission et au dépouillement des élections communales et cantonales.

Claire Martinet est entrée au Conseil communal le 3 février 2016. Elle a participé à une dizaine de commissions et apporté son soutien lors des différentes élections communales ou cantonales.

5. Assermentation de deux Conseillères communales

Selon le protocole en vigueur le Conseil communal procède à l'assermentation de Mme Sylvie TRUDU en remplacement de Mme Elisa Lacasella pour le groupe PSIG, ainsi que de Mme Estelle Bastian en remplacement de Mme Claire Martinet pour le groupe UDC.

Toutes deux prêtent serment et rejoignent les rangs de leur parti. Leur vote sera pris en compte au moment des décisions.

6. Rapports de commissions

N° 27/10.21 Arrêté d'imposition 2022

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre le second débat et invite les orateurs à amener des éléments nouveaux pouvant faire évoluer la discussion.

M. Jean-Bernard THULER s'exprime en ces termes :

« En invoquant l'article 88 du règlement du Conseil communal, le PLR confirme sa volonté et sa détermination à pratiquer une politique attentiste et irresponsable face à l'amendement proposé par M. Gemperli, confirmée par les propos de M. Bouvier qui dit en substance « qu'il faut laisser le temps à cette nouvelle équipe de prendre connaissance du travail qui les concernent ». Depuis que vous êtes élu, M. Bouvier, vous nous proposez d'attendre or « l'humanité a longtemps joué la montre sur le climat. Il est minuit moins une et nous devons agir maintenant » et ce n'est pas moi qui le dit, c'est Boris Johnson lors de l'ouverture, hier de la COP 26 à Glasgow. Il faudra vous mettre d'accord.

M. Busslinger nous fait le coup de la vieille fille effarouchée en s'étonnant de voir apparaître cette proposition dont il n'a pas été débattu au sein de la Commission des finances, il aurait souhaité pouvoir partager les états d'âme de M. Gemperli dans cette commission ouverte au dialogue. Comme c'est charmant. En tant que membre de la Commission des finances, gardien des deniers publics, il aurait été sage de votre part

d'éviter à la commune la dépense de nos jetons de présence ce soir. Mais, je le reconnais, ce second débat me donne l'occasion de commenter et compléter les arguments développés lors du premier. Tant il est vrai qu'aujourd'hui les gens connaissent le prix de tout et la valeur de rien selon Oscar Wilde.

M. Busslinger déplore le financement par l'impôt du ménage communal en le qualifiant d'étatique, je le cite « interdire plutôt que promouvoir, réglementer plutôt qu'inciter ». Lors de son plaidoyer, il prétend que les propriétaires, qui ont réfléchi, qui ont installé des pompes à chaleur, isolé leurs bâtiments, entrepris des travaux, se voient ponctionner l'argent nécessaire à ses travaux par la hausse d'un point d'impôt. Ce qu'il oublie de nous dire, c'est que, outre le fait que ces propriétaires bénéficient d'une diminution sensible de leur facture énergétique, ils peuvent justifier d'une augmentation des loyers pour les objets en location et d'une réduction d'impôt équivalente à 30% de la somme engagée pour des travaux de ce type. C'est la volonté de l'état afin d'encourager de telles démarches.

M. Francescato découvre qu'avant les taxes, le ménage communal était géré par l'impôt et que pour éviter d'augmenter ce dernier, nous introduisons des taxes. La taxe déchet n'est que le début d'une série qui ponctionne les mêmes montants chez les pauvres comme chez les riches. C'est Alphonse Allais qui affirmait qu'il faut prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres. Certes ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup de pauvres. Or, comme l'a très bien illustré M. Gemperli, la part prélevée par l'impôt est progressive, calculée selon le revenu de chacun, et c'est bien ce qui dérange le PLR. Il évoque aussi l'innovation et les nouvelles technologies, l'augmentation d'un point d'impôt n'exclut pas ces possibilités, on aurait tort de les opposer. Il évoque aussi la sacrosainte responsabilité individuelle, la responsabilité individuelle exige de l'éthique, de la morale et une honnêteté sans faille et sans fissure, les Panama et Pandora Papers en sont une démonstration éloquente.

Avec la politique qu'il défend, M. Francescato n'a pas fini de voir ses factures augmenter tant les possibilités de taxer sont infinies et rapides à mettre en place alors qu'il faut méchamment ramer pour augmenter un point d'impôt. Il ferait aussi bien de se pencher sur la question des personnes bénéficiant de l'aide sociale, s'il les perçoit comme des profiteurs, je lui rappelle qu'elles et ils sont dépendants d'aides pour des raisons de santé, d'âge, de fragilité psychique, physique ou économique et que selon leur revenu, AI, prestations complémentaires ou salaire d'appoint, ils sont soumis à l'impôt et y participent, certes de façon modeste, et c'est bien là la vertu de l'impôt, c'est qu'il fait de tout le monde, des citoyens dignes et concernés dans la mesure de leurs moyens.

M. Guarna présente une situation financière de Morges qui découle d'une gestion minimaliste du ménage communal. Mais en regard des services et des infrastructures de notre commune, il faut qu'il ouvre les yeux. Les vestiaires de la piscine sont insalubres, son restaurant est un distributeur de mal bouffe, la patinoire fait honte. Pour peu que vous ayez besoin d'un renseignement de la police des constructions, on vous répond qu'en raison d'une surcharge de travail vous êtes prié de rappeler le lendemain. Ne leur adressez pas de courriel, je l'ai fait le 28 septembre, je n'ai toujours pas de réponse. Il a fallu plus de deux ans au service de M. Aubert pour que je puisse enfin refaire le plein de gaz naturel sur le territoire communal, sans parler des CHF 50'000.00 voués aux aménagements pour la mobilité douce et qui ont disparu,

comme par enchantement dans les lignes budgétaires. Il est temps d'avoir une ambition pour Morges qui ne se limite pas à une gestion minimaliste, le Conseil a, ce soir l'occasion de vous permettre la réalisation d'une politique environnementale cohérente avec les objectifs climatiques que nous nous sommes fixés.

Il a beaucoup été question de l'héritage que nous allons laisser à nos enfants, dois- je vous rappeler le nombre d'apprentis, de gymnasiens, d'étudiants qui sont descendus dans la rue, qui se sont mobilisés et qui ont manifesté leur inquiétude face aux questions environnementales et climatiques auxquelles elles, ils, nous sommes confrontés. Quelle réponse leur apporter, quelles solutions pouvons-nous imaginer loin des discours entendus et convenus qui émergent des grands pontifes réunis à Glasgow. M. Busslinger l'évoquait très justement, l'avenir de la planète ne dépend pas d'un point d'impôt de la Ville de Morges. Cependant, c'est une contribution que nous sommes en mesure de réaliser en réponse à nos inquiétudes et celles, légitimes de nos enfants. Je soutiendrai la proposition de M. Gemperli parce que c'est à la portée de nous tous ce soir. »

Mme Veronica GASKELL s'exprime en ces termes :

« Membre de la COFIN depuis le début de cette législature naissante, j'ai été choquée par la tournure qu'a pris notre dernier conseil communal. Je crois parler également au nom de mes collègues de groupe Vert-Libéral/Entente Morgienne.

En effet lors du vote de la COFIN sur l'arrêté d'imposition nous avons voté à l'unanimité pour maintenir les 67 points tel que la municipalité le proposait.

A l'UNANIMITÉ.

Puis lors de la séance du CC du 6 octobre, Monsieur Gemperli, membre de la même COFIN a proposé un amendement qui remettait en question l'unanimité des membres de la COFIN sur le sujet.

La COFIN n'est-elle pas une commission collégiale où les sujets sont débattus et où le compromis une issue possible et souhaitée ?

En tant que membre je me demande : à quoi sert la COFIN exactement si ses conclusions sont désavouées par ses propres membres quelques jours seulement après leur adoption?

C'est de mauvaise augure en ce début de législature pour l'exécutif fraîchement élu. L'exécutif a vocation à gérer les affaires de la ville le mieux possible et non d'être soumis à de basses manœuvres politiciennes, empêchant la bonne marche de la gestion. Ce genre d'approches ne peut que mener à un gâchis de ressources humaines et matérielles.

Or, il me semble que nous avons la chance d'avoir à la tête de notre exécutif une femme, jeune de surcroît, une gestionnaire et avec déjà l'expérience d'une législature.

Il serait donc constructif de faire confiance à Madame la Syndique et son équipe et suivre le préavis d'imposition à 67 points tel que proposé et tel que validé à l'unanimité par la COFIN.

Ce qui a été choquant sur la forme l'est également sur le fonds.

Ce qui m'amène au deuxième volet de mon intervention :

Le sujet qui nous occupe, et nous préoccupe est ...la transition énergétique...je préfère pour ma part parler du réchauffement climatique...cela donne la mesure de la vastitude du sujet... Je pense que c'est faire fausse route que d'assommer le contribuable avec des points d'impôts supplémentaires pour financer des « solutions-miracles ».

Face au réchauffement climatique, au contraire ce qu'il faut à mon sens c'est responsabiliser les citoyens. Augmenter les impôts c'est simpliste face au problème en question et c'est déresponsabiliser voire infantiliser les citoyens.

Responsabiliser passe par la communication visant à expliquer qu'il est nécessaire de changer le disque dur...et...pour cela il faut être créatif et penser autrement

Il y a suffisamment de militants suisses ou internationaux pour savoir comment encourager les changements de comportements à l'échelle individuelle. C'est le principe du colibri. Chacun fait sa part, s'engage à son échelle.

Je vous réfère à Jane Goodall, David Attenborough, Pierre Rhabi, ou très proche de nous : Dominique Bourg qui nous parle très bien de cela et de la décroissance. »

M. William SAARBACH s'exprime en ces termes :

« La proposition d'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées, en l'espèce le financement de la transition énergétique, question importante et sujet louable en soi, est entachée d'un certain nombre de faiblesses et spoilers rédhitoires.

Sur la forme d'abord, au-delà du respect du travail et de la collégialité de la COFIN, dont je fais également partie, on peut s'interroger sur le calendrier d'une telle proposition, avant même que la Municipalité n'ait eu le temps ni l'occasion d'imprimer sa marque sur cette nouvelle législature. Nouvelle législature qui est elle-même le produit du vote de la population morgienne, exprimant une nouvelle volonté de changement et se traduisant par une nouvelle majorité.

Le deuxième problème est celui de l'approche. Il y aura toujours plus de causes à défendre que de points d'impôts à augmenter. Et quelle que soit l'importance, l'urgence ou en l'espèce, la légitimité de la cause en question.

Le troisième problème de cette approche assez simpliste est que comme souvent, le problème est plus complexe et plus vaste que la solution proposée. Allouer un point d'impôt supplémentaire permet de se donner bonne conscience, apparemment à peu

de frais mais à frais réels pour nos concitoyens, et pour cette raison on peut se demander si cette proposition d'impôt spécial porte réellement sur la question de transition énergétique plutôt que politique, voire médiatique. Cela semble avoir très bien marché, tout le monde étant tombé dans le panneau.

Mais au-delà de ces questions de forme et d'attention, voire de la seule transition énergétique, les vraies questions tournent effectivement autour de l'urgence climatique, qui elle est bien réelle et de la façon dont notre Ville peut se préparer aux défis qui viennent et auxquels nous sommes parfois déjà confrontés.

Dans la réalité, cette adaptation ne sera pas l'équivalent d'un point d'impôt, mais de cinq, de sept, peut-être de dix points d'impôt, en terme de budget équivalent.

Est-ce que cela signifie pour autant qu'il faudra chaque année augmenter les impôts des Morgiens d'un ou deux points ? Et que nous Conseil communal, devront alors lors du vote du point d'impôt supplémentaire, lever sagement le bras de façon quasi pavlovienne au simple énoncé de mots vidés de leur sens tellement ils ont été mal usés : environnement, durabilité, et autre, que sais-je. La réponse est évidemment non. Un regard critique et constructif doit être porté systématiquement et sur la durée non sur un point d'impôt mais sur l'ensemble des dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement de notre Commune.

Car au-delà, la lutte contre le changement climatique et au-delà de l'adaptation nécessaire, tout cela doit se traduire dans l'ensemble de l'action publique et non pas simplement de façon ponctuelle comme on veut le faire croire ici.

Je vous invite notamment à avoir cette grille de lecture complète, de lecture écologique, lorsque vous analyser l'ensemble des sujets, qui seront au cours de la législature soumis au Conseil. Que ce soit le budget dans ces détails, dans chacune de ces lignes, dans chaque préavis qui vous sera proposé ou encore dans le PGA lorsqu'il reviendra au Conseil pour qu'il puisse se prononcer. Sachant que le projet précédent comportait des aberrations majeures en terme de non adaptation de notre Ville au changement climatique à venir.

Deux exemples d'une telle approche, analytique, constructive, plutôt que dogmatique, un exemple positif concernant une infrastructure indispensable à la Ville, Chanel. Le travail de la commission qui a été réalisé pour améliorer le projet de rénovation de Chanel, notamment sur le point de la performance énergétique des bâtiments est un bon exemple d'investissement public, qui participe de la transition énergétique, à laquelle, d'une façon ou d'une autre, nous travaillons tous.

Un point moins positif, qui nous concerne nous directement, Conseillers-ères, puisque nous aurons le privilège de l'utiliser trois heures par mois, le bien-nommé CUBE. Soit dit en passant, à titre personnel, la sobriété du gymnase m'allait très bien. Le CUBE une infrastructure au pire inutile, au mieux superflue, conçue, votée et construite par votre majorité lors de la législature précédente. Vingt-millions de francs de coût, financé par la dette, quelques dizaines de milliers de tonnes de béton coulé (une tonne de béton coulé = 800 kg de carbone émis dans l'atmosphère), donc quelques dizaines de milliers de tonnes de carbone équivalent dilapidés. Ce projet mal ficelé, représente,

M. Gemperli, 25 années de point d'impôt à 800'000 francs supplémentaire, que vous proposez.

Sans compter les coûts de fonctionnement et les calculs d'actualisation nécessaires sur une période de 25 années.

À mes amis Verts et PSIG, je vous en conjure, sur ces questions climatiques qui nous préoccupent tous, moins de leçon, moins de béton, plus de raison et à cette proposition de point d'impôt supplémentaire, je vous invite à voter non. »

Mme Camille ROBERT confirme à M. Morisetti qu'elle a bien entendu qu'il fallait ne pas se répéter ce soir mais elle est obligée de réagir aux propos de Mme Gaskell et s'exprime en ces termes :

« On entend parler du réchauffement climatique depuis les années 70, depuis on a eu des rapports scientifiques, des militants, plein de choses qui ont fait que l'on a élargi nos connaissances. On sait par exemple que les émissions de Co2 ont augmenté de 60% entre 1990 et 2015. Les conséquences du réchauffement climatique on peut déjà les constater, il y a eu assez d'événements climatiques tragiques cette année pour l'attester.

Pourquoi, avec de telles connaissances, n'arrivons-nous pas à adopter les politiques nécessaires pour enrayer ce phénomène ? Pour répondre à cette question qui est à la fois intéressante et cruciale, en fait il faut s'intéresser à l'analyse des rapports de pouvoir dans notre société. Ces rapports de pouvoir sont organisés pour bloquer les politiques qui sont nécessaires à l'enrayement du réchauffement climatique. Au même-moment dans les années 70/80 on est arrivé à la fin d'une croissance économique qui a bénéficié à l'ensemble de la population, vis-à-vis de la deuxième guerre mondiale, les Trente Glorieuses, tout le monde s'est enrichi et après on arrive dans une période où les inégalités n'ont fait que croître.

L'on sait qu'aujourd'hui en Suisse il y a un peu près 1% de la population qui détient 43% des richesses. On sait que selon les chiffres de l'Office Fédéral de la Statistique que plus de 730'000 personnes sont concernées par la pauvreté, ce qui représente une augmentation de 11% par rapport à 2018.

Tout cela est lié, les personnes qui sont les plus riches sont également celles qui émettent le plus de Co2. Un rapport de l'ONG Oxfam, sorti cette année, montre que 10% des populations les plus riches sont à l'origine de 60% des émissions. La minorité aisée alimente la crise climatique en surconsommant. L'inégalité de la répartition des richesses dans le monde est à l'origine de l'inégalité des émissions de CO2.

A la lumière de ces informations, quel est l'instrument plus juste que l'impôt pour financer nos politiques écologiques ? Ce soir on a le choix de dire on a un problème global et collectif et on veut des solutions collectives. Les beaux discours sur le volontarisme et la responsabilité individuelle, cela fait 50 ans qu'on les entend et ça ne marche pas. À un moment donné il faut avoir le courage de dire que ça ne marche pas et que l'on a besoin d'autre chose.

On a parlé tout à l'heure de la COP 26 et du G20 et ça ne fonctionne pas. Les communes avec l'impact qu'elles ont sur les politiques locales sont un vraie levier d'action et ont un vrai pouvoir pour agir sur ces choses-là.

Ce soir on a aussi le choix de se dire qu'on a problème global et on pense local et on agit local. Je pense que ce soir nous devons prendre nos responsabilités, agir, c'est notre rôle en tant que Conseillers-ères dans une commune qui a les moyens d'agir. Ce qui est proposé c'est de répartir mieux pour mieux vivre ensemble. »

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a bien entendu M. Thuler le traiter de « vieille fille effarouchée », il l'a entendu distribuer nominativement les bons et les mauvais points, du haut d'une superbe et de son expérience. Décortiquant le procès-verbal de la dernière séance, en extrayant, sans l'avoir forcément compris, certains passages.

Il a tendance à voir une gouvernante un peu revêche, en train de distribuer bons et mauvais points à une marmaille, qui évidemment, n'a rien compris.

Il a entendu également l'enseignante, faire un cours d'écologie, pour vous dire ô combien vous n'avez rien compris. Et là il s'interroge, quelle est la vision, quel est l'objectif ? Il ne faut pas nous faire croire qu'un point d'impôt ne va pas sauver la planète ou que CHF 800'000.00 vont permettre d'un coup de verdir complètement la Grand-Rue, de modifier tous les stationnements, les cheminements, de faire de la Ville une oasis, une aspiration du Co2. L'objectif est ailleurs, alors que nous avons vécu depuis 10 ans avec une Municipalité municipale à gauche, de faire un revirement et de masquer ce que M. Thuler signifiait d'attentiste et d'irresponsable, qui n'est que l'héritage d'une majorité municipale, car il ne faut pas nous faire croire que la Municipalité n'a aucun pouvoir, c'est la force de proposition. Elle a en main et l'agenda et les projets.

Il entendait bien traiter une des réalisations qu'on pourrait sous certains aspects considérer comme pharaonique, de gaspillage. On pourrait se dire aussi que ce que nous vivons maintenant n'est que l'héritage d'une majorité municipale qui n'a pas pris en mains les préoccupations, qui tout à coup sont apparues entre une séance plénière de Commission des finances et un débat plénier au Conseil communal.

Il n'entre pas dans la politique de « petit drapeau » qui vise plus à essayer d'une escarmouche. Il faut se rendre compte que le peuple a voté et a désigné une nouvelle majorité municipale, que vous le vouliez ou non, elle va administrer la Ville et devoir travailler avec l'ensemble des partis, parce qu'une majorité n'est pas un pouvoir totalitaire, quoi que vous en pensiez. Une majorité tient compte des minorités et travaille en visant le « vivre ensemble » si cher à Mme Robert.

Dans ce cadre-là, la politique de revanche ou la politique de « petit drapeau » semble bien creuse, il va de soi que le groupe PLR refusera cette hausse d'impôt, qui n'est en définitive qu'une manifestation de pure politique politicienne.

Mme Maria Grazia VELINI a entendu ce soir et lors du dernier débat, des personnes se plaindre, peut-être justement, que ce point n'avait pas été débattu par la Commission des finances lors du vote sur l'arrêté d'imposition. Le vote unanime d'accepter le maintien de 67 points d'impôt pour le ménage communal.

Or nous savons tous que durant les séances de groupe des discussions ont lieu et qui souvent vont à l'encontre des décisions prises dans les commissions, COFIN ou autre. La discussion en groupe permet à chacun de s'exprimer et de faire des propositions.

Elle pense qu'il faut respecter le choix de vouloir mettre en avant une stratégie différente que celle qui a été votée. Peut-être que le fait que ce soit M. Gemperli, membre de la Commission des finances, qui vienne faire la proposition, était maladroit mais si cela avait été une autre personne, le débat serait le même aujourd'hui.

M. Pascal GEMPERLI pense que le débat est beau ce soir et mérite d'être mené même s'il entend certaines choses qu'il n'arrive pas à comprendre. Que ce qui est proposé ce sont des « cacahuètes », que les CHF 800'000.00 ce n'est pas grand-chose, l'écologie ça coûte pas cher, on a pas les moyens...donc du coup on fait...Rien. Il trouve cette conclusion assez étrange.

Il est dit aussi qu'il ne faudrait pas faire de cette façon-là. Alors pourquoi proposer une augmentation affectée de cette manière-là ? Nous voulons tout d'abord souligner que la légalité de la démarche a été reconfirmée par écrit avec M. Duvoisin, qui est directeur des affaires communales et droit politique au niveau cantonal. Selon lui, l'affectation à la Stratégie Énergétique 2035 est suffisamment précise, et il cite « le fait d'affecter un point d'impôt à quelque chose de plus large n'est pas illégal et ne change rien au mécanisme comptable. En l'occurrence, au vu de l'amendement proposé le point d'impôt en question devra être exclusivement affecté à la SR35, adopté par la Municipalité. Ce qui cadre tout de même l'utilisation de la réserve qui serait créée. »

En d'autres termes, c'est la manière la plus sûre pour que le montant soit utilisé exclusivement pour la SR35. L'idée que l'on a entendue lors du premier débat, de l'affecter à une ligne budgétaire précise ne nous semble pas la bonne. Car elle serait par exemple la ligne pour l'assainissement des bâtiments qui comporte des coups de peinture et d'autres travaux liés à la rénovation qui n'ont rien à voir avec la SR35. Ce serait un gros risque d'utilisation de l'argent à d'autres fins que prévu.

Pourquoi ne pas proposer sur le taux actuel, sans augmentation du taux d'imposition ? Parce qu'en réalité cela reviendra à une baisse d'impôt pour tout le reste. Si on affecte sur le point actuel, le manque va affecter tout le reste. Cela nous semble peu opportun alors que la Ville enchaîne les déficits. En 2021 10.5 millions, 9.7 millions en 2022, et c'est pour cela que nous parlions de santé financière lors du dernier conseil. Nous avons plutôt l'impression qu'il va falloir faire très attention à nos finances ces prochaines années.

Parlons de santé financière, selon nos propres calculs, qui sont confortés par les montants reçus par la Municipalité, les coûts de la Stratégie Énergétique se chiffrent

entre 4 et 6 millions minimum, par année. Nous avons la forte impression que ces montants ne sont pas vraiment prévus dans le budget et investissements.

Il est vrai que seulement une partie de ce montant-là est porté par le public, le reste par les privés. Mais si l'on regarde l'utilisation actuelle du Fond d'encouragement, d'un côté on reste très loin de ces 4 à 6 millions, et ne rend pas très visible la responsabilité individuelle. Il y a environ CHF 150'000.00 qui sont utilisés, la moitié pour des vélos électriques. La Stratégie Énergétique à proprement parler représente peut-être CHF 80'000.00 par année. Ce n'est qu'une partie, car la Ville finance 20% par exemple pour les panneaux solaires, au total l'on atteint CHF 400'000.00, ce qui est bien loin des 4 à 6 millions.

Il manque beaucoup d'argent. Donc nous devons très rapidement trouver des moyens pour réaliser cette Stratégie Énergétique que le groupe des Verts tient absolument à réaliser. Nous devons trouver des moyens pour la financer si l'on veut éviter que la dette climatique de Morges se creuse de quelques millions annuellement.

Maintenant si vous avez d'autres propositions qui tiennent la route et nous aide à trouver quelques millions, car c'est juste de dire que CHF 800'000.00 ne sont pas suffisant. On pourrait augmenter l'impôt de 4 ou 5 points, mais cela ne passerait jamais. On fait un petit pas, on fait ce qui est faisable.

Le groupe des Verts pense qu'il faut éviter d'affecter un point sur le taux actuel, sans augmentation, parce que cet argent-là devra être compensé ailleurs dans le budget et au pire, si cette baisse est opérée sur d'autres assainissements de type énergétique, on aurait une opération qui s'annule. C'est du maquillage pour s'acheter une bonne conscience.

Tous ces points ont été découverts ces derniers jours, en creusant un petit peu les réels besoins et modes de financement de la SR35 et le constat est alarmant. C'est pourquoi le groupe a proposé l'amendement de cette façon-là. On entend trop souvent que l'idée n'est pas mauvaise mais qu'il ne faudrait pas faire comme ça, pas maintenant, pas nous. Pour le groupe des Verts ce n'est pas demain, les autres, c'est nous et ce soir.

Mme Mélanie MOJON s'exprime en ces termes :

« Je me permets de prendre la parole afin de vous demander de bien réfléchir aux conséquences du vote que nous allons faire ce soir.

Nous avons passé pour grand nombre d'entre nous par une période très compliquée en raison de la pandémie, RHT, restrictions, confinements, fermeture partielle... Certes, la situation au niveau du travail s'améliore et l'économie reprend gentiment, mais n'oublions pas que certaines personnes ont perdu leur travail ou leur entreprise pendant cette crise et ont vu leurs revenus se réduire. Les entreprises restent prudentes en cette période et je doute que nous voyions des augmentations salariales arriver ces prochains mois.

Les matières premières commencent à manquer dans de nombreux domaines, l'inflation gronde. Cette pénurie engendre des augmentations de prix que nous subissons ou allons tous subir que ce soit sur le bois, le papier, les pâtes, l'électricité ou l'essence... Sans compter la taxe poubelle qui elle aussi va augmenter.

Nous ne pouvons pas toujours aller chercher dans les portefeuilles de nos citoyens pour combler un déficit ou soutenir une cause. Il faut changer d'état d'esprit ! La Municipalité se doit en temps difficiles de faire des choix et sélectionner au mieux les projets dans lesquelles elle souhaite investir et être encore plus attentive aux offres, souvent surévaluées, qui lui sont soumises. Elle doit mettre des priorités et veiller à apporter des solutions au changement climatique qui n'augmente pas les inégalités sociales. CE n'est pas simple, mais je suis certaines que la Municipalité fera de son mieux pour réduire les coûts inutiles et différer les projets qui peuvent attendre. Peut-être aurons-nous moins de ronds-points ornées d'œuvre d'art ou moins de soirées avec des apéritifs dînatoires, mais peut-être avec une gestion plus stricte la Ville pourra favoriser les projets ayant des objectifs à forte valeur ajoutée pour nous tous et notre planète ?

Nous souhaitons tous une Ville où la mixité sociale et intergénérationnelle est favorisée. En augmentant le taux d'imposition, qui est déjà l'un des plus élevés par rapport aux communes limitrophes (+12 points avec Lonay ou St-Prex), nous allons encore avoir plus de peine à attirer la classe moyenne ainsi que les hauts revenus dans notre commune, ce qui réduira automatiquement aussi les recettes de celle-ci. Mais le pire dans tout ça, c'est qu'en augmentant les impôts, nous allons pénaliser encore plus la classe moyenne qui est déjà fortement impactée par les augmentations des matières premières et des taxes dans son quotidien. Ce sont les revenus modestes qui sont les principales victimes et ils représentent environ 65% de la population !

M. Gemperli parle du prix d'un café, mais c'est un café en trop quand on voit déjà toutes ses autres charges s'élever. Contrairement au prix sur l'essence ou celui de l'électricité sur lequel, nous, Conseillères et Conseillers communaux, n'avons aucun pouvoir, nous avons notre mot à dire sur le taux d'imposition de notre commune.

Voulons-nous réellement encore alourdir les charges de nos concitoyens et rendre leur situation encore plus pénible, alors que notre Municipalité peut faire des choix judicieux avec l'argent à disposition ?

Comme vous l'aurez compris, je vous invite donc à voter pour le préavis initial. Merci pour votre écoute. »

Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes :

« Ce document que je tiens entre mes mains est la Planification Energétique Territoriale (PET) de la Ville de Morges. Il a été élaboré sous l'impulsion de la commune en 2019 et ses conclusions décrivent le scénario à mettre en œuvre pour atteindre en 2035 les objectifs de la stratégie énergétique de la Ville de Morges. On y lit entre autre que si l'on souhaite atteindre ces objectifs, il va falloir assainir/rénover

le parc immobilier morgien à un rythme très soutenu, changer plein de chaudières, couvrir des milliers de m2 de toitures par des panneaux solaires, etc...

de fait, il n'y pas besoin de pousser beaucoup plus loin les analyses pour comprendre qu'il va y avoir besoin d'argent pour lancer tous les projets nécessaires à la mise en œuvre de cette PET et donc l'atteinte des objectifs de la SRE35.

De plus, on constate en lisant ce scénario, qu'il nécessitera l'engagement et les investissements de tous pour être mis en œuvre. Le secteur public, à travers les actions de la commune, comme le privé, via notamment des projets d'assainissement engagés par les propriétaires, de nouvelles centrales solaires, de changement de politiques énergétiques des entreprises et commerces basés à Morges, etc...

Comme l'a mentionné mon collègue Pascal Gemperli, nous avons demandé à la Municipalité une estimation des coûts nécessaires pour la mise en œuvre du scénario de la PET. Cette estimation s'est trouvée en phase avec nos propres estimations, à savoir un minimum de 4 à 6 millions par année. Et comme l'a bien dit M. Guarna, la commune ne possède de loin pas tous les bâtiments à assainir, ni toutes les chaudières à changer. Il faudra donc que ces projets indispensables à la tenue des objectifs de la SRE35 soient également portés par des privés qui ne se lanceront pas s'ils y perdent trop de plumes et s'ils ne sentent pas suffisamment soutenus par la commune.

De fait, les efforts demandés aux privés, cette responsabilité individuelle, ne sont de loin pas gratuits. Certes, en faisant un bon business plan, on peut obtenir un retour sur investissement correct, mais on sait que dans ce genre de projet, l'impulsion qui permet leur démarrage vient d'une aide à l'investissement suffisamment solide.

À Morges, ce soutien existe sous la forme de Fond d'encouragement au développement durable, mais il est encore relativement peu utilisé. Le projet Morges RénoVe, qui consiste en un soutien aux propriétaires dans leurs études pour l'assainissement de leurs bâtiments va probablement augmenter les demandes de ce fond, le jour où plus de propriétaires décideront de se lancer. Mais si l'on veut tenir le rythme de rénovation du parc bâti morgien décrit dans la PET en plus de tous les autres efforts demandés aux différents acteurs privés du territoire morgien, il est clair que même l'augmentation du fonds d'encouragement, votée dernièrement par notre Conseil, ne va pas suffire pour tenir ce rythme.

En dédiant ce point d'impôt supplémentaire comme réserve pour la mise en œuvre de la PET, la commune de Morges se donne l'opportunité et les moyens de par exemple augmenter l'attractivité du Fonds d'encouragement au développement durable (le règlement du fonds permet de diversifier ses sources de financement et donc on pourrait imaginer allouer une partie de cette réserve pour cela) ; mais la commune peut aussi décider de renforcer/diversifier le dispositif d'autres soutiens actifs aux différents acteurs du territoire morgien.

Nous allons prochainement revenir avec une proposition des subventions aux PME et commerçants, ou encore on pourrait imaginer, au moment du déploiement d'un réseau de chauffage à distance, utiliser une partie de cette réserve pour baisser le montant initial d'investissement à amortir et par ce biais, baisser le prix de vente de la chaleur

issu des réseaux de chaleur à distance et le rendre ainsi un peu plus compétitif/attractif par rapport au prix du gaz.

En conclusion, cette réserve allouée chaque année à l'atteinte des objectifs de la SRE35 ne sera pas de trop pour favoriser l'émergence d'initiatives à la fois publiques mais aussi privées, indispensables au rythme très soutenu que notre commune, comme toutes les autres communes, se doit de tenir face au dérèglement climatique qui se dresse aujourd'hui devant nous. C'est pourquoi, nous vous recommandons de soutenir notre amendement. »

M. Richard BOUVIER s'exprime en ces termes :

« Cela fait plusieurs années que je monte à la tribune pour vous communiquer la position du groupe PLR. Le groupe PLR soutient le préavis municipal non amendé et vous encourage bien entendu à faire de même.

Cet encouragement est certainement un vœu pieux. Je suis sûr à 99% que les positions sont déjà arrêtées, qu'aucune de nos interventions ne fera changer d'avis une seule conseillère ou un seul conseiller.

Nous avons à faire certainement au plus grand clivage entre la gauche et la droite, deux visions totalement opposées.

Pour le groupe PLR, les citoyens morgiens, et en particulier la classe moyenne, payent largement leur part et n'ont pas à subir cette augmentation d'impôt déguisée.

Voici quelques arguments pertinents pour refuser cette augmentation d'impôts. – la crise sanitaire et ses conséquences ne sont pas derrière nous, la relance économique est en cours mais elle est très compliquée, je ne reviens pas sur les propos déjà évoqués par Mme Mojon, ce point d'impôt ajouté dans la précipitation et contre l'avis de la Municipalité est un non-sens ! On prend de l'argent aux citoyens, que l'on ne pourra pas dépenser si simplement. Il y a des règles, des procédures, il y a très peu de chance que cet argent soit utilisé en 2022.

Le mois passé nous avons déjà doté le fond d'encouragement pour l'énergie et le développement durable de CHF 500'000.00 de plus que demandé par la Municipalité, il y aura déjà de quoi faire.

Comme vous pouvez le constater, nous pouvons et il faut laisser ces CHF 800'000.00 aux citoyens, aux entreprises, dans l'économie cette année.

Comme l'a dit Mme Mojon, il faudra faire des choix en 2023 et donc, encore une fois, le groupe PLR vous encourage à soutenir le préavis municipal non amendé, les citoyens morgiens n'ont pas à subir une augmentation d'impôts ! »

M. Frédéric EGGENBERGER revient sur la citation de la fable du Colibri dans l'intervention de Mme Gaskell. Il rappelle l'essence de cette fable qui souligne l'importance de chaque petit geste, quelle que soit notre échelle et que chaque action est nécessaire et contribue à résoudre la crise climatique. Cette fable du colibri on peut la retourner dans tous les sens. On peut se dire que la Ville de Morges est modeste, qu'elle représente un petit territoire à l'échelle mondiale, mais on ne doit pas laisser le colibri travailler tout seul et notre contribution est nécessaire.

Le problème est que le colibri tout seul ne va pas résoudre la crise climatique, déjà car c'est une espèce en voie d'extinction, justement à cause de la crise climatique, mais surtout parce que les incitations et la responsabilité individuelle et les petits gestes se heurtent à un plafond de verre. Pourquoi ? Parce que cyniquement chacun a intérêt à laisser les autres faire les efforts à sa place. Or les changements climatiques c'est un cas d'école, une situation qui exige des solutions collectives. Le rôle des collectivités publiques est incontournable pour entamer une transition énergétique. Appeler à la seule responsabilité personnelle est un non-sens dans le cadre de la crise climatique.

La transition énergétique doit avoir lieu maintenant, à tous les niveaux, y compris dans notre commune. On entend encore trop souvent, comme l'a rappelé M. Busslinger, que les enjeux dépassent notre commune et que l'action doit prendre place ailleurs que chez nous. Notre ville, à l'instar de toutes les autres communes vaudoises, a des compétences clé dans toute une série de domaines comme la mobilité, l'énergie, l'aménagement du territoire, et ces compétences appellent des responsabilités. Notre commune pour être à la hauteur de ses responsabilités doit investir. Il n'y a pas de mécanisme plus juste et plus solidaire que l'impôt sur le revenu pour financer la transition énergétique. Qu'est ce qui est plus équitable que les ménages les plus aisés contribuent plus que les ménages modestes dès lors que leur bilan carbone est plus élevé ? C'est tout simplement le concept de justice climatique.

Sur des aspects plus terre à terre et purement fiscaux, il est important de rappeler qu'à Morges ce n'est pas un enfer fiscal, que le taux d'imposition sur le revenu se situe légèrement en dessous de la moyenne cantonale. En 2020 le coefficient communal moyen était à 67.3. L'impôt foncier à Morges bénéficie d'une fiscalité très légère. Sur toutes les communes de plus de 10'000 habitants, seule la commune de Pully a un taux inférieur au nôtre. L'impôt foncier de Morges est 50% à celui de Lausanne, Vevey, Montreux ou Nyon.

Dans ce contexte, un point d'impôt supplémentaire est largement acceptable, d'autant que le taux d'imposition cantonal a diminué d'un point en 2021. En acceptant l'amendement de M. Gemperli, non seulement on fait un geste fort en faveur du climat, mais en plus notre Conseil y rétablit un peu de justice fiscale en rééquilibrant le taux d'imposition global au niveau qui était le sien depuis 2012.

M. Hamza PALMA s'exprime en ces termes :

« Notre chère Coquette s'est parée d'un plan énergétique relativement ambitieux à l'aube d'une crise climatique majeure qui ne risque pas de se faire oublier avec le

temps. Vous le savez bien, on dit que le temps répare, mais dans bien des cas, il creuse un inexorable fossé entre ce qu'il faut faire et ce que l'on a fait. C'est à ce moment que naissent les remords, les regrets, et que l'on commence à partir en retard parce que l'on a fait mine de ne pas entendre le départ. Et en général, lorsque l'on rate le départ, on ne gagne pas la course et tant pis pour la médaille.

Certes, le rôle de la Ville n'est pas de gagner la médaille, ni même d'incarner le changement, mais c'est son rôle de le supporter, de l'initier et de guider son mouvement. Vous savez, ce n'est pas pour rien que l'on dit que Morges bouge, car quand Morges bouge c'est avant tout les Morgiennes et les Morgiens qui bougent. Et pour faire bouger les Morgiennes et les Morgiens, il faut les inviter, les inciter, les supporter et les encourager. Et c'est seulement comme ça que l'on arrive à la hauteur des objectifs que l'on s'est fixé. Parce que c'est bien beau de se fixer des objectifs et de ne pas se donner les moyens de les atteindre et comme l'a dit le très cher président des Français « il n'y a pas d'argent magique ». Donc c'est bien beau de faire les sous sans les soucis, mais ce n'est pas possible. »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI relit l'amendement de M. Pascal Gemperli.

Vote sur l'amendement : 45 oui contre 41 non, l'amendement est accepté.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER rappelle que les procédures de vote ont changé depuis l'époque où M. Morisetti était président et qu'il faut maintenant voter sur le fond de l'amendement en opposant la version amendée à la version municipale. Il demande le vote à bulletin secret.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI confirme que cette procédure va être suivie.

M. Mathieu BORNOZ s'étonne de la demande de M. Busslinger sur le vote à bulletin secret et doute sérieusement que le Conseil ait le droit de changer la méthode de vote alors que l'on vote sur un objet dans sa globalité. Pour lui cette demande aurait dû arriver au moment du vote général sur ce sujet. Si on avait 3 ou 4 amendements à confronter, alors on en fait un nominatif, un à bulletin secret ? Il pense qu'il y a comme un problème.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI confirme que selon l'article 86 du règlement du Conseil communal le vote à bulletin secret est possible si 5 membres l'appuient. C'est largement le cas. Il répète que l'on vote « oui » si on accepte l'amendement de M. Gemperli et « non » si on soutient le préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,

- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

(avec 45 voix contre 43)

1. d'amender l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 présenté en annexe du préavis sous le point 4 « Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées » en affectant 1 % à la Stratégie énergétique 2035 de la commune de Morges ;
2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ainsi amendé ;
3. les ratifications légales étant réservées.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI informe qu'au vu du délai très serré de rédaction et afin de produire un travail de qualité, le procès-verbal de cette séance sera approuvé lors de la séance du 1^{er} décembre prochain.

7. Questions, vœux et divers

Personne ne souhaite s'exprimer.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h45 et la séance est close.

Le Président

Jean-Pierre MORISETTI

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET